

DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL |  
SERVICE DES POLITIQUES TERRITORIALES

SCHEMA DE  
DEVELOPPEMENT

LOIRE  
HORIZON  
2015

Placer l'homme  
au cœur  
des projets



[www.loire.fr](http://www.loire.fr)

CONSEIL GENERAL  
**LOIRE**  
EN RHÔNE-ALPES

# LOIRE HORIZON 2015

schéma de développement



La Loire est un département à la population vieillissante. Sur le plan économique, elle doit retrouver une dynamique de l'emploi. En même temps, elle a des atouts non négligeables à faire valoir, notamment son fort potentiel étudiant et sa tradition de solidarité illustrée par son rôle pionnier dans le domaine de la mutualité. Grâce à une politique volontariste en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, de la formation et de la solidarité, le Conseil général de la Loire affirme sa détermination à renforcer la cohésion sociale dans le département, et à faciliter l'émergence de nouveaux talents.

## Sommaire

- 1 Assurer le droit à l'insertion et à l'accès à l'emploi
- 2 Soutenir l'offre de formation et la recherche en fonction des besoins du territoire
- 3 Développer le lien social et la solidarité entre générations
- 4 Promouvoir une offre et développer les pratiques culturelles et sportives pour tous

Indispensable à l'équilibre du département et au bien-être de ses habitants, l'emploi demeure l'une des priorités du Conseil général de la Loire. Pour faire face aux difficultés rencontrées par l'économie ligérienne, l'objectif est de répondre aux besoins essentiels des entreprises, de préparer par des outils adaptés l'insertion des publics en recherche d'emploi, et d'offrir aux jeunes diplômés des perspectives professionnelles dans la Loire.

## Objectifs

**Mettre en place des outils pour une insertion par l'économie réussie**

**Attirer des entreprises correspondant aux compétences et aspirations des Ligériens**

## Axes d'intervention

**Assurer la reconnaissance des compétences et des talents**

**Renforcer l'accompagnement des entreprises et des personnes en insertion**

**Favoriser la mobilité inter-professionnelle et géographique**

**Limiter les effets d'opportunisme et optimiser l'effet levier des dispositifs d'aide**

**Structurer et promouvoir un réseau des savoir-faire pour accueillir les entreprises**

**Renforcer la promotion et l'image du département à partir de projets innovants**

**Organiser la remontée des besoins locaux pour la création de micro-projets**

## Démarches et actions

Pour une réelle cohérence entre les besoins des entreprises et les profils des personnes en insertion, le Conseil général met en place des parcours d'insertion professionnelle à partir d'un diagnostic initial des compétences élaboré dès l'entrée dans le dispositif du RMI.

Dans le cadre du RMA (Revenu Minimum d'Activité) notamment, le Conseil général de la Loire apporte une contribution financière et met en place des dispositifs de suivi précis : diagnostic détaillé, objectifs définis, comparaison de l'offre et de la demande au cas par cas pour une meilleure adéquation dès le départ de chaque projet.

Soutenir la personne en insertion professionnelle dans sa prise de poste est essentiel. Qu'il s'agisse de sa reconversion ou de déplacements dans le cadre de son activité, il doit pouvoir disposer d'aides spécifiques pour accéder aux formations adaptées et faciliter ses déplacements le cas échéant.

Par des procédures d'agrément des entreprises, le Conseil Général de la Loire entend favoriser celles dont la démarche et les projets s'inscrivent et répondent aux conditions des dispositifs mis en place.

Le Conseil général en partenariat avec l'Agence du développement économique de la Loire et les Chambres consulaires mobilise ses compétences pour apporter une réponse adaptée aux besoins des entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire ligérien.

La Loire souffre d'une image encore décalée par rapport à sa réalité. Aussi le Conseil général souhaite à travers les outils de communication qu'il peut mobiliser, valoriser les initiatives locales afin de mettre en valeur les dynamiques des acteurs et l'attractivité du territoire Loire.

Il s'agit de trouver des potentiels de création d'activités et d'emplois à partir des besoins des habitants et des entreprises tant en termes de services que de commerces.



## Objectifs

Promouvoir la création / reprise d'entreprises comme débouché professionnel

Accompagner les jeunes diplômés dans leurs projets professionnels

## Axes d'intervention

**Développer "l'esprit d'entreprendre"**

**Renforcer l'attractivité du territoire comme "espace d'entreprendre"**

**Mettre en place un accompagnement individualisé des projets**

**Offrir des conditions optimales pour la concrétisation des projets**

**Faire connaître le département et son potentiel aux étudiants**

**Aider les jeunes diplômés à concrétiser leurs projets**

**Mobiliser et impliquer les entreprises existantes**

**Développer des passerelles entre les entreprises et les organismes de formation**

## Démarches et actions

Susciter les vocations de chefs d'entreprise et permettre aux entrepreneurs d'envisager une reprise d'entreprise sont des objectifs prioritaires. À ce titre, plusieurs projets ont été menés : sensibilisation des jeunes, partenariats avec les clubs d'entreprises... À l'avenir, de nouvelles actions viendront renforcer le dispositif déjà existant.

Un inventaire des opportunités d'installation sera réalisé à l'échelle du département. Diffusé largement, il permettra d'augmenter le rayonnement du département et viendra à l'appui d'actions déjà conduites : participations aux salons des entrepreneurs, partenariat avec les Chambres consulaires ou les Communautés de communes.

Pour garantir la réussite d'une création ou d'une transmission d'entreprise, un suivi à toutes les étapes du projet s'impose. Dans cette optique, il s'agit de renforcer les moyens existants et notamment de mettre en place un dispositif de parrainage entre générations d'entrepreneurs pour assurer un transfert de savoir-faire optimal.

Afin d'optimiser les systèmes et les possibilités de financement, de nouvelles aides seront développées en complément des dispositifs en vigueur. Un accompagnement adapté post opération de création ou de reprise d'entreprise sera mis en place en partenariat avec les Chambres consulaires.

Avec une offre universitaire véritablement diversifiée et la présence de grandes écoles, la Loire possède de nombreux atouts pour attirer de nouveaux étudiants, il s'agit d'en assurer la promotion. En parallèle le Conseil général renforcera la connaissance du département auprès du milieu étudiant en place afin qu'il devienne à terme ambassadeur de la Loire à l'extérieur.

Bourses aux projets et aux idées, mécénat, fondations, pépinières d'entreprises, autant de moyens que le Conseil Général de la Loire met en œuvre en ce sens en plus d'un accompagnement personnalisé, notamment à travers le parrainage des jeunes.

Les étudiants d'aujourd'hui représentent les ressources humaines futures des entreprises de la Loire. Aussi les acteurs économiques doivent être encouragés à investir sur le champ de la formation et de l'apprentissage.

Pour favoriser l'entrée dans la vie active des jeunes chercheurs ou ingénieurs notamment, il faut encourager l'innovation tout en développant des outils pour la protéger. Cette démarche sera complétée par une promotion active des découvertes et brevets locaux auprès du monde économique pour leur mise en oeuvre.



La Loire dispose d'une offre universitaire variée et d'une présence de grandes écoles renommées. Pourtant la main d'œuvre demeure globalement faiblement qualifiée même si une évolution positive se dessine. Aussi certains besoins en ressources humaines restent insatisfaits localement. Il est donc essentiel, pour le Conseil général, de stimuler, soutenir et renforcer l'offre de formation dans le département. Il s'agit de rendre les structures existantes plus attractives, de contribuer à leur adaptation à l'évolution du tissu économique local et de créer un réel pôle d'excellence universitaire dans la Loire.

Soutenir l'offre de formation  
et la recherche en fonction  
des besoins du territoire

2

## Objectifs

**Renforcer les formations spécialisées de haut niveau et les moyens de recherche en phase avec les pôles d'excellence**

**Appuyer le développement de l'offre de formation et affiner les spécificités de la Loire en Rhône-Alpes**

**Contribuer à la réussite et à l'épanouissement des jeunes**

**Faire des collèges des centres de ressources locaux en terme de formation**

## Axes d'intervention

**Appuyer les projets innovants des établissements de haut niveau**

**Favoriser l'implantation de 3<sup>ème</sup> cycle(s) en lien avec les pôles d'excellence**

**Créer un concours aux projets innovants créateurs d'activités sur le territoire**

**Soutenir l'offre de formation universitaire**

**Développer les coopérations avec les autres Pôles universitaires et Grandes Ecoles de Rhône-Alpes**

**Favoriser l'implantation de délocalisations publiques en matière de formation et de recherche**

**Aider à l'aménagement des parcours scolaires pour la concrétisation des projets personnels (culture, sport, investissement associatif)**

**Encourager la mise en relation des étudiants et des élèves avec le monde professionnel**

**Développer la connaissance du territoire Loire auprès des jeunes et la participation du milieu étudiant à la vie culturelle et associative**

**Encourager la mutualisation des équipements des collèges pour les adultes et les associations**

## Démarches et actions

Il s'agit d'aider à la réalisation d'investissements offrant aux structures de formation les équipements nécessaires aux activités de recherche et d'apporter également un soutien aux équipes de chercheurs sur des projets innovants.

L'Université développe des diplômes à finalité professionnelle dans plusieurs domaines (économie, sciences, sciences humaines...). Le Conseil général encourage la création de 3<sup>ème</sup> cycle(s) répondant aux enjeux en ressources humaines actuels et à venir des entreprises locales.

Le Conseil général entend promouvoir, aux côtés du CEEI, l'entrepreneuriat innovant au moyen notamment d'un concours récompensant un projet créateur d'emplois et d'innovation en lien avec les pôles d'excellence de la Loire.

Le Conseil général est un partenaire financier important de l'Université Jean Monnet tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement.

Il s'agit d'amplifier la collaboration que les divers établissements ligériens d'enseignement supérieur peuvent entretenir avec leurs homologues de la région pour une mutualisation des moyens, le partenariat des équipes projet et la complémentarité de l'offre de formation.

Le Conseil général contribue au fonctionnement de la MIPRA dont l'objet est de prospecter des organismes publics ou parapublics afin de favoriser des implantations délocalisées en région Rhône-Alpes. L'objectif du Conseil général est de favoriser l'implantation, dans la Loire, d'activités nouvelles susceptibles de conforter les pôles d'excellence, en lien avec les agglomérations concernées.

Ainsi les talents artistiques des élèves pourront s'exprimer de concert avec leur scolarité.

L'organisation de rencontres avec des professionnels (stages ou visites d'entreprises), la mise en place d'événements organisés conjointement par les écoles et les entreprises, voilà quelques initiatives que le Conseil général entend développer.

Pour ce double objectif, il s'agit d'une part d'informer les jeunes sur le tissu économique départemental ainsi que sur les débouchés des différentes filières locales et d'autre part d'inciter à découvrir le patrimoine, les activités culturelles et sportives proposées dans la Loire. Le projet de création d'un "passport jeune" s'inscrit dans cette démarche.

Grâce à ces équipements constamment modernisés, la formation à distance, sous forme de e-learning pourra être développée.



Avec un vieillissement de la population et un départ croissant des jeunes, la Loire se trouve confrontée à un problème démographique persistant. C'est pourquoi le Conseil général souhaite dynamiser et renforcer le lien social dans le département par des actions concrètes et spécifiques en faveur des jeunes, des personnes âgées, des handicapés et des personnes d'origine étrangère. Riche de sa diversité, la Loire doit devenir plus solidaire.



## Objectifs

**Stimuler et coordonner les actions en faveur de la petite enfance**

**Assurer la protection de l'enfance**

**Prévenir l'isolement social des personnes âgées**

**Développer l'acceptation de la différence**

**Développer l'écocitoyenneté**

## Axes d'intervention

**Définir une politique départementale partenariale d'accueil petite enfance**

**Adapter et renforcer la qualité de l'offre d'accueil**

**Améliorer l'information des parents**

**Renforcer les repérages précoces des situations "à risque"**

**Coordonner les interventions pour une meilleure prise en charge des enfants en danger**

**Soutenir la parentalité**

**Aider au maintien à domicile**

**Développer la prévention et l'adaptation en matière de dépendance**

**Contribuer à la qualité des maisons de retraite**

**Favoriser la coordination des actions gérontologiques**

**Lutter contre l'exclusion liée au handicap**

**Agir pour l'insertion sociale des populations d'origine étrangère**

**Encourager l'acceptation de la différence chez les jeunes enfants**

**Accompagner l'information et la sensibilisation du grand public**

**Sensibiliser les jeunes sur les thèmes d'environnement notamment dans les collèges**

**Accompagner la formation des élus**

## Démarches et actions

Au sein de la Commission départementale d'accueil des jeunes enfants, le Conseil général entend développer l'offre d'accueil pour les 0-6 ans au plus près des besoins.

La qualité porte tant sur le service rendu par les assistantes maternelles dont le Conseil général assure l'agrément et la formation, que sur les normes des structures d'accueil (crèches, haltes-garderies) dont le Conseil général délivre l'autorisation de fonctionnement.

Le Conseil général contribue à l'animation du réseau "Point info accueil petite enfance".

Grâce à l'action de terrain des agents du Conseil général, le repérage des situations sanitaires et sociales difficiles est rendu possible et permet un accompagnement adapté des familles concernées.

Le schéma conjoint Etat / Conseil général fixe les compétences respectives de chacun dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance. Le Département apporte un soutien aux établissements et familles d'accueil.

Il s'agit d'encourager les projets collectifs (l'aide aux vacances des familles, les lieux d'accueil parents-enfants, la Maison des parents) et d'appuyer la professionnalisation des agents dans ce secteur.

La mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) permet de renforcer le maintien à domicile des personnes âgées par des aides destinées à les soutenir dans la vie quotidienne.

Entre autres actions, le Département a conçu un dispositif pour adapter les logements des personnes âgées devenues dépendantes.

Il s'agit de poursuivre la démarche d'audits en établissements d'accueil de personnes âgées, instaurée depuis 2001 avec la mise en place du référentiel "VERONIQUE".

La création de CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) a permis de structurer davantage l'action des professions gérontologiques en lien avec les besoins de la population âgée : 19 cantons sont désormais couverts.

Parallèlement à la mise en œuvre du Label Tourisme et Handicap et à un effort accru en matière de transports, le Conseil général souhaite favoriser une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les aménagements urbains et dans les services publics.

Une action d'accueil et d'accompagnement social est menée au quotidien en faveur notamment des familles d'origine étrangère. Au delà de cet appui social individualisé, le Département souhaite soutenir les créations artistiques interculturelles pour une meilleure compréhension réciproque.

Par des actions spécifiques au sein des crèches et des opérations de sensibilisation en milieu scolaire, le Conseil général de la Loire entend favoriser une meilleure acceptation de l'autre dès le plus jeune âge.

Il s'agit de développer des campagnes éco-gestes, de mettre en réseau des sites accueillant du public et de créer un forum départemental de l'environnement ouvert au grand public.

Un programme d'animations pédagogiques existe dans ces établissements à l'initiative du Conseil général depuis déjà plusieurs années.

Celle-ci doit s'appuyer sur des exemples et réalisations concrets. Il convient de favoriser l'échange et les rencontres pour une bonne prise de conscience des problèmes à résoudre.

Terre de talents, la Loire accueille, toute l'année, de nombreuses manifestations culturelles et sportives. Conscient de l'enjeu lié au développement de ces événements, le Conseil général souhaite renforcer cette image d'un département dynamique, créatif et novateur. Pour ce faire, il favorisera l'émergence de nouveaux talents, soutiendra les nouveaux projets et contribuera à rendre plus accessibles les pratiques artistiques et sportives dans la Loire.

Promouvoir une offre  
et développer les pratiques  
culturelles et sportives pour tous



## Objectifs

**Susciter la création d'équipements adaptés aux exigences des professionnels**

**Positionner la Loire comme terre de modernité et d'avant-garde musicale**

**Favoriser l'émergence et l'expression des talents**

**Valoriser l'espace naturel pour la pratique des sports de pleine nature**

## Axes d'intervention

**Soutenir la création de lieux de spectacles**

**Aider à la mise en place d'équipements sportifs de qualité**

**Développer l'accueil et "l'attachement Loire" des artistes**

**Valoriser et stimuler l'innovation musicale**

**Initier des festivals et manifestations de renom**

**Diversifier et ouvrir l'accès aux manifestations culturelles**

**Faire reconnaître et valoriser les formations musicales de la Loire**

**Aider à la création et sensibiliser à la pratique artistique**

**Développer l'accès et sensibiliser à la pratique artistique notamment pour les scolaires**

**Valoriser les athlètes ligériens de haut niveau**

**Encourager et soutenir la pratique sportive**

## Démarches et actions

Le Département participera à l'adaptation de locaux non dédiés auparavant à des pratiques artistiques ou la restauration de lieux existants pour l'accueil décentralisé de spectacles.

Stades, salles ou terrains de sport... Le Conseil Général de la Loire soutient d'ores et déjà fortement le développement de ces structures nécessaires à l'épanouissement de la population.

Le Conseil général entend développer le nombre et la qualité des résidences d'artistes et renforcer les partenariats conclus avec ces troupes afin de permettre l'émergence d'une production locale diversifiée de qualité.

Le Conseil général souhaite soutenir des actions en faveur de l'innovation musicale dans le département, notamment par le projet en cours d'élaboration de Trophée Pierre Boulez.

Avec la création du Festival Pierre Boulez, le Département entend favoriser le développement d'événements d'envergure nationale et internationale.

Comme il l'a déjà réalisé pour l'Été musical et les Nuits de la Bâtie, le Conseil général de la Loire souhaite renforcer les liens entre production de manifestations culturelles et valorisation du patrimoine. De plus, pour rendre la culture accessible au plus grand nombre, le Conseil général mettra en place une politique tarifaire incitative au bénéfice des collégiens et de leurs familles.

Il s'agit de promouvoir la Maîtrise de la Loire qui présente un cursus scolaire avec un diplôme en passe d'être reconnu.

Il s'agit de mettre en place des dispositifs d'aide à l'organisation de festivals, de soutenir de manière accrue les troupes d'artistes et de développer les médiathèques du département.

Le Conseil général de la Loire soutient les écoles de musique et les cinémas associatifs et souhaite lancer une opération intitulée "Collégiens à l'opéra".

Il encourage de manière individuelle la performance d'une cinquantaine d'athlètes de haut niveau notamment en leur attribuant des aides financières.

De nouveaux partenariats sont établis avec les fédérations et clubs sportifs du département et une action spécifique est destinée à faciliter l'accès au sport pour les personnes handicapées.

La législation récente organise ces activités sportives en plein essor qui vont bénéficier de structures reconnues. Une commission départementale relevant du Conseil général proposera un plan de développement relatif aux sports de nature (acquisition, aménagement, gestion des espaces).

